

Trait-d'Union

BULLETIN MUNICIPAL

Décembre 2021

81

SOMMAIRE

2 Le mot du Maire

3 Conseil Municipal :
Résumés des comptes rendus

4 Comité des fêtes :
success story !

7 Routes : l'urgence

10 Boom immobilier à Dormelles



2

Le mot du Maire

A l'approche de la fin d'année 2021, on ne pouvait qu'espérer que la situation sanitaire reste stable et que nous puissions passer les fêtes avec sérénité. Malheureusement, au moment de l'écriture de ces lignes, l'épidémie repart et de nouvelles restrictions vont être mises en place.

Le contexte sanitaire nous oblige à rester vigilants pour nos enfants mais aussi pour nos aînés.

J'en appelle à la responsabilité de chacun pour respecter les gestes barrières encore en vigueur et vous inviter à la vaccination pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

C'est en jouant collectif que nous combattons ce virus !

C'est aussi en jouant collectif et en respectant les règles de savoir-vivre que notre village continuera d'être aussi beau que possible.

Mais cela ne peut être possible qu'avec la coopération de chacun d'entre vous.

Trop souvent, nous déplorons des incivilités concernant la vitesse, le stationnement anarchique, les déjections canines, les déchets abandonnés et l'envahissement des réseaux électriques et téléphoniques par la végétation venant du domaine privé.

Chaque fois que les services techniques doivent intervenir pour faire face à ces actes d'incivilité, c'est notre argent public qui s'évapore au lieu d'être orienté vers des investissements productifs pour les Dormellois.

Au sujet de l'envahissement des réseaux aériens, le déploiement de la fibre optique qui doit commencer avant la fin de l'année ne pourra se faire qu'à condition que les réseaux aériens soient dégagés. Plus de 80 propriétaires sont concernés par ce problème récurrent de l'envahissement du domaine public par la végétation du domaine privé. J'en appelle aux propriétaires pour qu'ils engagent ces travaux d'élagages le plus vite possible.

En cette fin d'année, mes vœux les meilleurs iront à tous les acteurs de notre vie communale, l'équipe municipale, le personnel communal, les enseignants, les présidents et bénévoles des associations, à vous tous, merci et meilleurs vœux.

Joyeux Noël, et bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Bien amicalement.

Francis LARGILLIERE
Votre Maire

Il était une fois...

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE DORMELLES



Ainsi débutent les belles histoires que l'on raconte aux enfants, et même parfois aux adultes, qui, nous le savons tous, sont parfois de grands enfants !

Notre bibliothèque recense des centaines d'ouvrages et disons-le, d'œuvres écrites par des auteurs célèbres parfois oubliés, mais aussi par des auteurs en vogue, ayant une actualité.



Citons-en quelques uns : LEVY, MUSSO, CALMEL, NOTHOMB, LEMAITRE, etc...

En outre, pour les amateurs de suspens, nous offrons de très nombreux « polars » générateurs d'angoisse et de montée d'adrénaline.

La générosité du Conseil Municipal de la commune nous permet d'investir chaque année 250 euros de subvention, qui s'ajoutent au montant des adhésions (13 euros par an et par famille).

Ainsi, des ouvrages récents viennent enrichir notre patrimoine littéraire qui est à la disposition de tous les Dormellois.

La lecture constitue un autre paramètre d'évasion pour peu que l'on se plonge dans l'histoire ou le roman que souhaite nous faire partager l'autrice ou l'auteur.

Alors, venez nous rejoindre et évadez vous avec nous !

Notre bibliothèque est à votre disposition le premier samedi de chaque mois, de 16 à 18 heures. Le meilleur accueil vous sera réservé.

Claudine et Jean-Claude HUMBERT

Les comptes rendus sont consultables dans leur intégralité sur le site www.dormelles.fr

RÉSUMÉ DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2021

● CONVENTION DE VEILLE ET D'INTERVENTION FONCIERES AVEC LA SAFER

Vu la loi n°90-85 du 23 janvier 1990, complémentaire à la loi n°88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole et à son environnement économique et social, qui permet à la SAFER d'apporter son concours technique aux collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) précisant que les SAFER œuvrent prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers ;

Vu le décret du 20 février 2014 qui autorise la SAFER à exercer son droit de préemption en Région Ile-de-France dans les zones agricoles et naturelles des plans locaux d'urbanisme, sans superficie minimale (voir annexes) ;

Vu les articles L.143-1 et R.143-2 du Code rural et de la pêche maritime définissant les biens préemptibles par la SAFER ;

Vu l'article L.143-2 du Code rural et de la pêche maritime, au terme duquel l'exercice du droit de préemption de la SAFER doit notamment poursuivre des objectifs de préservation de l'agriculture, de lutte contre la spéculation foncière, de protection de l'environnement principalement par mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées, dans le cadre de stratégies définies par l'Etat, les Collectivités ou approuvées par ces personnes publiques ;

Vu l'article L.143-7-2 du Code rural et de la pêche maritime, faisant suite à la circulaire d'application DGFAR/SDEA/C2007-5008 du 13 février 2007, précisant les modalités d'information des maires par la SAFER de toutes les DIA reçues sur leur commune ainsi que, préalablement à toute rétrocession, des biens qu'elle met en vente ;

Vu l'article L.143-7-1 du Code rural et de la pêche maritime prévoyant l'intervention de la SAFER dans les périmètres définis à l'article L 143-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'article R 141-2-I du Code rural et de la pêche maritime dispose que "dans le cadre du concours technique prévu à l'article L 141-5 du Code rural et de la pêche maritime, les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural peuvent être chargées par les collectivités territoriales (...) et pour leur compte, notamment de l'assistance à la

mise en œuvre des droits de préemption et préférences dont ces personnes morales sont titulaires » ;

Vu l'article L.143-16 du Code rural et de la pêche maritime issu de la Loi pour la croissance et l'activité dite loi « MACRON » promulguée le 6 août 2015 et publiée au journal officiel n°0181 le 7 août 2015 permettant l'intervention de la SAFER par préemption sur les donations hors cadre familial ;

Vu l'article L.331-22° du Code forestier, créé par la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014, portant création d'un droit de préemption au profit des communes en cas de vente d'une propriété en nature cadastrale de bois et forêt d'une superficie totale inférieure à 4 hectares ou sans limitation de surface lorsque le bien est cédé par une personne publique dont les bois relèvent du régime forestier. Cette prérogative ne peut être exercée par la commune que si elle possède une parcelle boisée contiguë à la propriété en vente et soumise à un document d'aménagement visé à l'article L.122-3, 1°a du Code forestier ;

Vu l'article L.331-24 du Code forestier, créé par la Loi n° 2014-1170 du 13 oct. 2014, portant création d'un droit de préférence au profit de la commune à l'occasion de la vente d'une propriété classée au cadastre en nature bois et forêts, d'une superficie de moins de 4 hectares et située sur son territoire ;

Vu les articles L.210-1, L.211-1 et suivants du Code de l'urbanisme portant sur le droit de préemption urbain (DPU) ;

Vu les articles L.142-1 et suivants du Code de l'urbanisme portant sur le droit de préemption dans les espaces naturels sensibles des départements (ENS) ;

Vu les prescriptions du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) approuvé par le décret n°2013-7241 du 27 décembre 2013 relatives à la préservation des espaces naturels et agricoles ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune et son règlement pour les zones agricoles et naturelles ;

Considérant la volonté de la municipalité de faire appel à la SAFER pour la veille et l'intervention foncières par le droit de préemption SAFER ou par la gestion des autres droits de préemption dont la SAFER dispose ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAFER.

 www.dormelles.fr

**LE NOUVEAU SITE
EST EN LIGNE !**

Dormelles s'est dotée d'un nouveau site Internet, en ligne depuis le 16 juillet 2021. L'ancien était devenu d'une facture esthétique obsolète, et, très encombré, il était difficile d'y retrouver vite l'information pertinente... Pour l'équipe municipale, il était de surcroît très lourd à mettre à jour.* La nouvelle formule a été créée dans l'idée de correspondre à l'image de notre commune : « Dormelles, un village où il fait bon vivre ». D'où une palette de couleurs, des illustrations en accord avec le caractère champêtre et paisible de notre village, la mise en valeur de nos associations, commerçants, artisans et services, de notre patrimoine rural et historique.



L'ergonomie se veut plus fluide, en particulier pour retrouver plus directement les infos utiles pour les administrés : les publications administratives et réglementaires de la Mairie, les infos pratiques sur les écoles, la sécurité, les actualités, les événements et festivités à venir... La page d'accueil donne d'entrée les liens rapides vers les rubriques les plus importantes, les dernières nouvelles, et les événements à venir.

A noter que le site est conçu pour être aussi consultable sur votre téléphone mobile.

Enfin, sa maintenance par l'équipe municipale en toute autonomie a été facilitée.

Nous vous encourageons à le parcourir, et à nous faire parvenir vos remarques et suggestions. Notamment si vous avez de belles photos du village, nous sommes preneurs, nous les ajouterons au fonds photographique du site.

Nous vous souhaitons autant de plaisir à le visiter que nous en avons eu à l'élaborer*.

Philippe CROSNIER

*Équipe de travail : Karim BOUCHY, de l'Agence Web Nova (nouveau Webmaster), Isabel BUC, Philippe CROSNIER, Jennifer LANTIER, Nadine LEMBERTON, Sylvie LOISON-LARGILLIERE et Bernard MIGATA.

Choucroute, danse et karaoké

13 novembre : Dominique GAULON, président du Comité des fêtes, accueille les 120 participants à la soirée choucroute-danse-karaoké, très réussie grâce à une très performante brigade de bénévoles, et à Olivier, DJ d'EPIC NIGHT, qui a pu faire chanter les plus récalcitrants, jusqu'à 2h30 du matin !



La Mission Locale de la Seine et du Loing



Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'êtes plus scolarisé et vous souhaitez être aidé dans votre parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie ?

Alors la mission locale, association de loi 1901, peut vous aider à construire vos projets et vous guider dans leur réalisation, favorisant ainsi votre insertion socioprofessionnelle.

Vous pourrez bénéficier d'un accompagnement et d'une aide personnalisée dans différents domaines :

- **La Santé** : visites médicales, bilan de santé, reconnaissances MDPH...
- **Le Logement** : dispositifs et droit au logement, hébergement d'urgence, foyer jeunes travailleurs...
- **Mobilité** : mobilité transnationale, emplois à l'étranger, soutien au départ individuel...
- **Parcours contractuelisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)** : formation, Mise en situation en milieu professionnel...
- **Garantie Jeunes** : accompagnement des jeunes pour intégration professionnelle, création CV...

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site Internet de la commune aux rubriques « Infos pratiques » et ensuite « Jeunesse, Emplois, Aides ».

N'hésitez pas à contacter la Mission Locale au 01 64 28 51 58

Orientation Développement

Emploi 77



Structure d'Insertion par l'Activité Economique du Sud Seine-et-Marne cette association propose de nombreux services à tous ceux qui cherchent un emploi et veulent être accompagnés, particuliers, entreprises ou collectivités.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre antenne

ODE (Dammarie, Melun, Nemours ou Montereau). Ou utilisez la fiche contact avec vos coordonnées et la nature de votre besoin sur le site : <https://www.ode77.fr/>

Contactez-nous au : **06 07 46 32 94** ou **01 60 57 54 01**

O.D.E - 54 Avenue du Général de Gaulle
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

5

Ça s'est passé à Dormelles

Brocante, le retour



Une quarantaine d'exposants étaient au rendez-vous le 12 septembre après deux années sans brocante

En cette fin d'été très variable, c'est sous un beau soleil, sur le terrain de football, que s'est déroulé l'événement. Le midi, exposants et visiteurs ont pu apprécier merguez, saucisses et andouillettes préparées par nos bénévoles, le tout arrosé d'un verre de vin ou de bière bien fraîche.

Vive Cabrel !



Notre soirée « Francis Cabrel » le samedi 23 octobre, a connu un franc succès ! **Le public était au rendez-vous** pour encourager de leurs applaudissements les cinq merveilleux musiciens et chanteurs « les Agités du Bocage » venus offrir gracieusement ce spectacle aux Dormellois.

Burr.! Halloween !



Samedi 30 octobre à l'occasion de la traditionnelle fête, **de nombreux petits fantômes et sorcières**, remarquablement maquillés, **ont hanté les rues de Dormelles** et soit jeté un sort, soit, en échange, reçu des bonbons des habitants qui avaient accepté d'apposer sur leur porte la fameuse citrouille distribuée par le Comité des Fêtes.



14 juillet
en fête

Malgré un temps très incertain, le Comité des Fêtes avait décidé de maintenir la fête du 14 juillet dans la cour de la Mairie. Nous avons servi quelques collations le midi, suivies d'une kermesse dans la cour de l'école. De nombreux enfants ont pu s'amuser à la pêche aux canards, au chamboule tout ou aux fléchettes, pendant que les adultes se lançaient des défis au tir à la corde, à la course en sac et à la course à l'œuf. Tout cela dans une bonne ambiance conviviale. Après une restauration le soir agrémentée de merguez, chipolatas, andouillettes et frites, et arrosée de boissons diverses, le bal animé par nos DJ locaux Yann et Charles nous a entraînés jusqu'au bout de la nuit.

Dans la nuit des étoiles



C'est sous un ciel dégagé de tout nuage, ce 13 août 21, que nous avons pu observer les étoiles filantes à partir du terrain de football. Christophe est venu nous montrer ce très beau ciel avec son télescope et nous faire découvrir Jupiter et Saturne avec son anneau. C'est en voyant ce ciel constellé d'étoiles si brillantes mais aussi si lointaines que l'on se sent tout petit.

ORGANISATEUR DE TOUS CES EVENEMENTS, LE COMITE DES FETES A BEUCOUP DE PROJETS POUR 2022 MAIS RIEN NE SERA POSSIBLE SANS VOUS ! **REJOIGNEZ-NOUS !**
comitedesfetesdedormelles@free.fr • Tél : 07 77 75 27 72

Dormelloise et présidente de l'Association « LA REcherche de Nos Ancêtres – Cercle généalogique de la Vallée du Loing » (LARENA 77), Valérie ASSELIN travaille actuellement sur quatre générations de 57 familles installées à Dormelles. Elle nous conte sa passion.

La généalogie, engrenage dans le temps, est une des sciences les plus anciennes, présente dans plusieurs cultures. Son origine est indissociable des religions et des premiers dieux. L'idée était alors surtout de légitimer une religion, un divin, un chef, voire même un peuple.

Mais à l'heure actuelle faire sa généalogie, ce n'est pas seulement dresser un arbre et établir une collection d'ancêtres. Cela permet de percer le quotidien de nos « anciens », comprendre leur environnement, leurs peines et leurs joies. C'est un loisir qui se démocratise, une passion pour beaucoup même. La quête de ses racines familiales et remplir son arbre généalogique sont aujourd'hui des activités accessibles à tous.

Dormelloise depuis huit années maintenant, j'ai commencé la généalogie il y a 32 ans ! A cette époque les raisons de ma

quête étaient assez simples : découvrir qui étaient mes deux arrières grands-mères paternelles dont une que j'ai connue.

Durant ces 32 années, j'ai rencontré beaucoup de monde sur ma route. Certains intéressés par cette recherche et les découvertes qui en ont découlé, d'autres tout simplement imprévisibles à l'idée que l'on puisse s'intéresser à des morts !

A ce jour ma réponse est toute simple : mon amour certain de l'histoire est l'une des raisons pour lesquelles je fais de la généalogie. Mon désir de résoudre les mystères, les secrets de famille est une énorme part de ma passion.

Outre également ma curiosité au sujet de mes ancêtres, je fais de la généalogie, car en découvrant qui ils étaient, j'ai découvert les liens qui ont fait mes origines et je veux que mes enfants s'imprègnent de leurs ancêtres, dont la vie au cours des siècles nous a aidés à devenir qui nous sommes aujourd'hui.

La généalogie n'est pas passéiste, c'est à mon humble avis tout le contraire : elle est chargée d'espoir. Elle fait pour ainsi dire

revivre les familles ; les personnes sur une photo ne sont plus des inconnus ou des visages mais ils possèdent un nom donc une vie à part entière.

Au sein de mes recherches, on se plonge durant de longues heures à analyser les registres pour trouver quelques mots, lignes qui m'ont permis d'avancer dans mes prospections ; que du bonheur !

Pour réaliser des recherches généalogiques il faut de la patience, parfois de l'énerverment mais les efforts fournis paieront. Et quelle joie lorsque l'on atteint son but !

De plus, quand on démarre une recherche en généalogie, on peut vite dériver vers autre chose et aboutir à un résultat encore plus intéressant que ce à quoi on s'attendait. Par exemple : la généalogie de ma maison, ou... celle des habitants de Dormelles !

A l'association LARENA nous avons réalisé et entamé différents projets pour la communauté de communes de Moret Seine et Loing.

A l'heure actuelle, suite à l'étude du recensement de 1911, je m'intéresse à la vie des Dormellois et des Dormelloises, une étude sur quatre générations de familles en fonction des rues de la commune à cette époque.

Ce projet va m'aider pour la rédaction d'un article sur l'histoire des Meuniers et des moulins de la rivière de l'Orvanne allant de Saint-Va-lérien (Yonne) à Moret-Loing Orvanne (Seine-et-Marne).

Familles actuelles

étudiées : Beaucaire,

Beaudet, Belliot,

Bertrand, Blanchard,

Bouchonnet, Boulaux,

Bouthéon, Chandivert,

Chaussy, Chevanier,

Combe, Cossinet,

Cousin, Denis, Denoel,

Déry, Desgranges, Des-

meurs, Dormier, Dubois, Favenay,

Fontenoy, Fouquet, Gaillard,

Gaucher, Germain/Gramain,

Godot, Hodier, Housset,

Laloue/Lalloue, Lenoir,

Leroux, Lhostélié/Lhostelier,

Loison, Louaré, Marguerret,

Maslard/Mallard, Moreau,

Panier, Poulteau, Quinault,

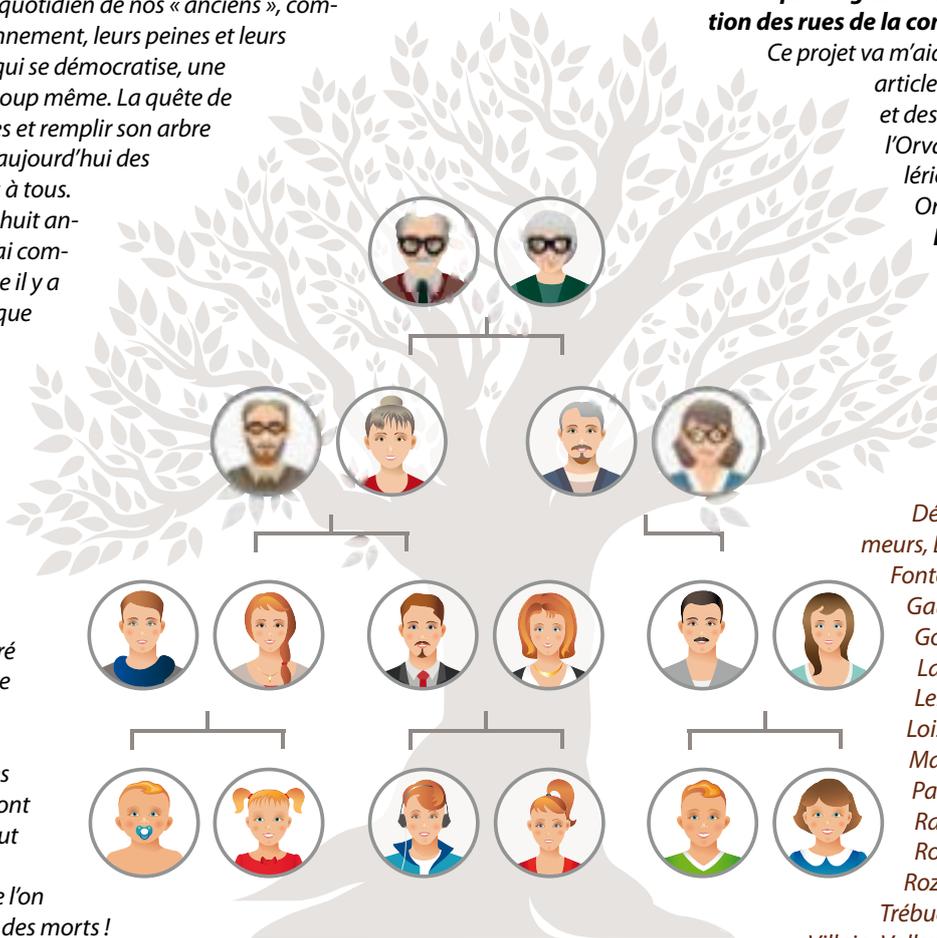
Rabier, Ragot, Ricordeau,

Rodier, Rousseau, Roux,

Roze, Thibault, Tonnelier,

Trébuchet, Vallet, Vannier, Vié,

Villain, Vollereau,



Si les Dormellois et les Dormelloises souhaitent me rencontrer, ou m'apporter des faits divers, ou copie de documents de leur famille, je ne manquerai pas de les accueillir. (valerie.asselin@diaverum.com)

Valérie ASSELIN

Denosmorts à Hubert Germain



Le 11 novembre, Francis Largillière, maire de Dormelles, **rendait hommage aux « frères d'armes » morts pour la France**, de ceux de 14 à ceux de 2021, ainsi qu'aux 1038 compagnons de la libération, dont le dernier d'entre eux, Hubert Germain, entrait ce même jour au mont Valérien.

Routes : l'urgence...



Etat des lieux et projets

Au volant d'une voiture, il est un plaisir que personne ne boude, c'est celui d'admirer le paysage en roulant, et de laisser nos pensées vagabonder...

Certes, l'état du véhicule est important dans le confort du roulage, mais celui de la chaussée également. Car, lorsqu'une ornière se présente, c'est la catastrophe ! La sérénité qui prévalait jusque là fait place au stress. L'attention se porte alors exclusivement sur la route et l'angoisse d'autres trous susceptibles d'abimer la suspension du véhicule étreint le conducteur.

A Dormelles, malgré les louables efforts des services techniques municipaux pour reboucher régulièrement les trous de la chaussée avec de l'enrobé à froid, certains tronçons sont parfois si impraticables que l'on doit ralentir fortement en parvenant à leur hauteur. « Mais que fait la municipalité ? ! », grognent les riverains...

S'il suffisait de reboucher les trous, l'affaire serait réglée. Mais les

nids-de-poule, une fois formés, sont tenaces, notamment parce qu'ils relèvent de plusieurs problématiques.

Il faut savoir en effet qu'une chaussée est composée de différentes strates de matériaux, qui doivent être appliquées successivement selon un cahier des charges précis. La couche supérieure, appelée revêtement (ou couche de roulement), doit en particulier parfaitement adhérer à son support, faute de quoi, sous l'effet de la circulation, il peut y avoir perte de matériaux et formation de nids-de-poule.

Mais il est également nécessaire d'assurer l'étanchéité de la chaussée, l'eau étant l'ennemi numéro un. L'utilisateur ne perçoit pas le caractère étanche ou non du revêtement routier. Il n'en perçoit que le confort.

Outre la question du confort, il importe d'éviter les risques d'accident dus à la formation des nids-de-poule ; la sécurité de l'automobiliste, celle du motocycliste ou du cycliste étant en jeu.

Nous l'avons dit, la commune rapicèpe régulièrement les trous, pose des rustines, mais elle a surtout l'ambition de faire mieux.

L'équipe municipale de Dormelles envisage sérieusement la réfection des routes du territoire, et les a toutes répertoriées. Les travaux de voirie consisteront principalement à remplacer la couche de roulement de la chaussée. Des fraiseuses à froid s'attaqueront au revêtement, et l'acheminement du matériau récolté se fera par camions vers une usine de recyclage. La couche enlevée sera ensuite remplacée par de l'asphalte, puis compactée.

Sauf pour la rue de la Fontaine Cardée, où des travaux plus lourds sont à envisager, avant même d'entreprendre la réfection de la chaussée : l'évacuation des eaux pluviales, avec enfouissement et renforcement des divers réseaux.

La Municipalité a fait chiffrer le coût total de la rénovation des routes : 3 470 000 €, pour un réseau de 18,5 kilomètres, mais le coût de réfection varie d'une voie à l'autre, en fonction de l'état de la chaussée.

Cela étant, tout le monde souhaite une route parfaitement roulante en bas de chez soi. Dès lors, comment établir la priorisation ? La commune a réfléchi à deux types de priorité :

- Le niveau d'utilisation de la voie, c'est-à-dire la fréquence de passage des usagers,
- L'état de la chaussée, plus ou moins dégradée.

Mixées, ces 2 types de priorité ont permis de définir une liste de rues à traiter pour un coût total d'environ 2 M€. Dans l'ordre, seraient concernées la rue de la Fontaine Cardée, la rue des Vignes Basses, la rue des Moulins, la route de Dormelles (Pimard), et la rue des Ponts.



Les autres rues, classifiées comme étant à rénover, ne seront pas oubliées, mais devront attendre un peu...
Tout comme les premières citées, d'ailleurs !



Attendre ?
Mais attendre quoi ?

Tout simplement que l'Etat vienne en aide à la commune de Dormelles, que les subventions départementales lui parviennent enfin, qu'elle trouve les ressources nécessaires pour la satisfaction de tous, sachant que l'entretien et la réfection des voiries ne sont qu'un des sujets de dépenses parmi d'autres, presque tous aussi urgents.

La route, réseau social avant l'heure, infrastructure de mobilité, ne doit pas être négligée dans les petites communes rurales, à une époque où l'on redonne la priorité aux territoires. Elle constitue un patrimoine dont la conservation est primordiale.

L'entretien des routes est une urgence, mais pas seulement à Dormelles : c'en est une à l'échelle de la France, et l'ampleur des besoins est immense.

Notre Municipalité fait ce qu'elle peut, avec ce qu'elle a, en faisant le choix de ne pas s'endetter outre mesure. Il y a certes urgence, mais également beaucoup d'énergie déployée dans la recherche des aides financières : l'argent, nerf de la guerre... contre les nids-de-poule !

Hélène URION-NOËL



Fibre optique : éligibilité finalisée



L'éligibilité pour la fibre optique au sein de la commune a été finalisée.

Toute la commune y aura accès exceptés les hameaux de La Ronce, Ouzille, Bois Piget et La Bikade.

En vertu des règles définies dans le cadre du contrat de délégation de service public liant la société Seine et Marne Très Haut Débit à Seine et Marne Numérique, ces hameaux ont été classés en « site isolé » et ne peuvent malheureusement prétendre à la fibre optique pour le moment. Une nouvelle étude va démarrer pour ces cas particuliers et la prévision de raccordement se situe autour de 2025.

Les hameaux du Pimard et des Fonds de Pilliers, gérés administrativement par notre commune sont, quant à eux, rattachés à la commune de Villecerf pour le déploiement de la fibre et sont éligibles. Les normes concernant les réseaux aériens ont changé, induisant ainsi des modifications au niveau de certains cheminements (ajout de poteaux, passages souterrains ...) mais cela n'aura pas d'impact sur la durée des travaux.

Il est convenu d'effectuer des travaux d'élagage pour les arbres situés à proximité des réseaux aériens afin de garantir une marge de sécurité pour le passage de la fibre.

Nous vous rappelons que pour toute question, vous pouvez contacter M. MIGATA Bernard (06 78 65 73 95 - SMS ou message préalable).

Déneigement des trottoirs : l'arrêté

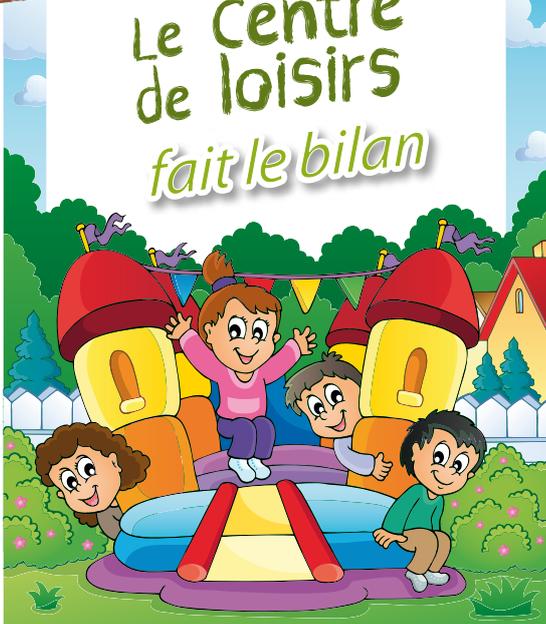


L'entretien des voies publiques par temps de neige et verglas est le moyen le plus efficace d'assurer la sécurité dans la commune et de prémunir les habitants contre les risques d'accidents. La commune a donc pris un arrêté N°26-2011 prescrivant le déneigement dont voici le principal extrait :

« En temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations ».



Le Centre de loisirs fait le bilan



Du 7 au 31 juillet le centre de loisirs des 3 montagnes a accueilli 54 enfants de Dormelles, Flagy, Thoury, Villecerf, Villemaréchal et Villemer. Tom et son équipe d'animation Arnaud, Manon, Victoria, Florian, Cassandre, Hugo ont réussi le pari de faire voyager les enfants dans les films. Pour cela ils ont construit une machine incroyable qui les emmenait chaque jour dans un film différent au cours de grands jeux. Cette année, ils ont pu retourner à la piscine d'Egreville chaque semaine. Ils sont allés une journée à Guédelon. Ils ont pu aussi camper sur le terrain attenant à la salle des fêtes.

A Guédelon



Il n'y a pas eu de soirée des parents, passe sanitaire oblige, trop de parents ne pouvant satisfaire à cette obligation ; **mais les enfants ont eu quand même leur soirée des oscars et les parents ont pu voir le film tourné pendant le mois à l'issue de cette soirée, ou à la maison, avec la clé qu'ils avaient confiée aux animateurs.**

Nous remercions toute l'équipe d'animations qui se dépense sans compter pour organiser un mois inoubliable aux enfants, Noëlle qui assure le service à la cantine et le ménage, la commune de Dormelles qui nous prête les locaux, sans quoi il n'y aurait pas de centre : ne l'oublions pas !

N.D

Tempête ...et nuit sur Dormelles

On n'est pas près d'oublier la nuit du 20 au 21 octobre 2021 non plus que les deux jours qui ont suivi, surtout Allée des Noyers, Rue de Villemaréchal, Rue des Vignes basses ou encore au Pimard, où c'est seulement vendredi 22 que le courant a été rétabli. Au Bois Huard une branche est tombée sur un transformateur et un fil de France Télécom a également été endommagé. Ce sont nos agents techniques qui sont intervenus pour dégager les rues coupées par les troncs d'arbres arrachés comme Rue des Ponts, au Pimard ou au Bois de Dormelles. De même qu'il a fallu remettre en état les chemins des bois. A la maison de retraite, le générateur n'a pu se mettre en route si bien que les pompiers ont dû intervenir pour deux pensionnaires privés d'oxygène. La boulangerie a été très impactée et n'a pu être en mesure de vendre son pain qu'à partir de samedi 23, de même que l'Auberge n'a pu reprendre ses activités, elle, que vendredi 22.

Et ce n'était pas fini ! Quinze jours après, dans la nuit du 4 au 5 novembre, **un arbre tombait à Challeau, détruisant l'alimentation de la station de pompage de l'eau et précipitant son fil dans l'Orvanne.**

Pour éviter une interruption de la distribution d'eau, la SAUR a dû intervenir en urgence et couper provisoirement le courant.



L.R.

Mots croisés de Caroline N°81

	a	b	c	d	e	f	g	h	i
1									■
2						■			
3		■		■					
4					■		■		
5	■				■				
6			■					■	
7			■						■
8			■		■				
9				■			■		

Horizontal : 1. Planète ; 2. Sert ; Saison ; 3.... cotta ; 4. Fruit ; A la mode ; 5. Cheville; En mer ; 6. Note; Fille ; 7. Réunion ; Ecoute ; 8. Article ; Clairs ; 9. Orient ; Conjonction ; Ceci.

Vertical : a. Mois ; Sans saveur ; b. Do ; Prisonniers ; c. On en éprouve pour ceux du b ; d. Pronom ; Gaz ; e. Coupelle ; Mention ; f. Suprême ; g. Transport parisien ; Mme sanglier ; h. Groupe ; Tout compris ; i. Grande ; Condition.



Joli, le village !

Les habitants de Dormelles - et de ses hameaux - jugent eux-mêmes.

Pierre : J'aime Dormelles, protégée de toute urbanisation, ses jolies rues bordées de maisons traditionnelles en pierre qui respectent une uniformité. C'est un écrin de verdure. Et à quelques kilomètres seulement, ne pas manquer Moret sur Loing, ce joyau !

Christelle : Vivre à Dormelles, c'est bon pour la santé ! On y respire un air pur, naturel... La pollution est quasi inexistante. C'est un endroit calme, on entend peu les bruits des voitures, et on n'est pas dérangé par des voisins qui parlent ou qui écoutent la télévision trop fort. C'est un grand espace sans gratte-ciel avec un paysage où la verdure abonde et où l'on peut se promener à pied ou à vélo...

Jean-Paul : A Dormelles les enfants s'épanouissent car ils jouent en permanence à l'extérieur : c'est un environnement sain pour bien grandir, même si la municipalité devrait améliorer les activités et les lieux de loisirs pour les plus jeunes. Ici les gens prennent le temps de sourire, de dire bonjour, de discuter ; ils sont moins pressés, moins stressés et plus épanouis qu'à la ville pourtant pas si lointaine. Idéal pour faire des rencontres, se sociabiliser. Financièrement parlant, le prix de l'immobilier est moins élevé : vous pouvez avoir une belle maison avec un grand jardin au même prix qu'un appartement en ville.

Emelyne : Oui j'aime Dormelles, bourg tranquille un peu hors du temps, qui doit son succès à la sérénité qui y règne. Ce joli village entre Bourgogne et Île de France offre un véritable havre de paix à moins de 100 km de Paris. On y trouve un superbe ensemble de vénérables demeures d'antan, de vestiges de fortifications, un vieux pont de pierre sur l'Orvanne, une église médiévale, de vieux moulins, un lavoir... qui font la fierté des habitants. Le revers de la médaille bien sûr c'est précisément la distance, qui rend dépendant de la voiture. Tout ce dont on a besoin se trouve éloigné du domicile... Il y a le bus, mais le trajet est souvent long et les aller-retours fatiguent. On est également loin des activités culturelles, ce qui peut malheureusement laisser place à l'ennui.

Yann : C'est superbe quand on arrive par la route de Ville St Jacques : ce village un peu encaissé et qui surgit de tous ces arbres... C'est magnifique ! D'accord avec Jean-Paul et Emelyne : Dormelles reste assez pauvre quant à l'offre culturelle et de loisirs tant pour les adultes que pour les enfants, et le secteur associatif mériterait d'être davantage encouragé ; mais ce lieu n'en constitue pas moins un fabuleux cadre de vie.

Didier : Oui Dormelles est dans l'ensemble un joli village, avec une nature intéressante... mais je mettrais un bémol si l'on parlait en particulier du hameau de Champmerle.

Elisa : moi je dirais que j'aime l'endroit où je vis - ma maison - mais que tout ce qui se trouve autour, en effet, à Champmerle, n'est hélas pas entretenu et est même dégradé ; dommage.

Corine : Moi j'aime vivre à Dormelles, ce joli village au calme, avec vue sur les champs...

Hervé : Magnifique village ! Une forteresse de bien être ! Les gens

qui y vivent sont toujours agréables. Et ce décor ! Des arbres partout, la rivière, des chemins de balades loin des bouchons et du stress urbain : une pépite.

Mélanie : Dormelles est un très beau village, bien entretenu et je veux rendre hommage aux personnes qui s'occupent des espaces verts et des routes ; ils font un travail formidable. Nous avons l'église, le lavoir, les moulins... J'aime beaucoup l'architecture. Une idée : davantage de panneaux informatifs sur les différents lieux remarquables montrant que notre village est riche de son passé comme de son présent.

Propos recueillis par Serge AURICH et Isabel BUC

Immobilier

Quand le marché fait

fait



Le point avec Christelle ODE, agent immobilier sur la commune.



Trait d'union : Ces derniers mois à Dormelles, ventes et acquisitions sont allées bon train. Comment expliquer ce phénomène ?

Christelle ODE : Dormelles a profité comme tout le reste de la France, de l'embellie du secteur immobilier due au confinement. Beaucoup de Parisiens ont eu envie d'un « petit coin de verdure » et certains se sont installés provisoirement chez des amis. Beaucoup de personnes ont accueilli cela comme une opportunité, pour un changement total de vie : des Dormellois se sont décidés à vendre pour vivre leurs rêves ailleurs, et des Parisiens ont acheté une résidence, ou ils ont choisi de venir s'installer définitivement dans notre village ; à 50 minutes de Paris par le train, c'est tout près ! Les taux d'intérêts très bas ont profité à tous, notamment aux primo-accédants. Tout en sachant que les prix ont augmenté d'environ 20% entre 2019 et aujourd'hui ! Le développement du télé-travail a lui aussi été vecteur de ces opportunités de changement.

Trait d'union : Cela va-t-il durer ?

Christelle ODE : Je ne pense pas ; à l'heure actuelle, l'engouement est différent, avec une clientèle plus exigeante ; mais les ventes continuent.

Propos recueillis par Isabel BUC



Animaux domestiques : attention, danger !

Question :

J'ai équipé mon portail d'une pancarte : « Attention, chien méchant »... Que se passe-t-il au plan juridique si mon chien vient à mordre quelqu'un ?

Réponse :

Le principe de base

Si vous êtes propriétaire d'un animal de compagnie, et si celui-ci commet des dégâts matériels ou physiques, vous êtes en principe responsable. **Peu importe qu'il s'agisse d'un animal domestique** (chien, chat, cheval, mouton, abeille, vache...) **ou d'un animal exotique** (serpent, fauve, araignée...). Seul compte le fait qu'il fasse l'objet d'une « garde ». Ce principe exclut donc les dommages commis par les animaux sauvages non domestiqués.

Le responsable est le « gardien », c'est-à-dire celui qui, au moment des faits, avait le pouvoir de contrôle sur l'animal. Le plus souvent, il s'agira du propriétaire mais ce dernier peut se dégager en prouvant qu'il a confié la « garde » de la bête à un tiers : le cavalier locataire d'un cheval, le chien en pension dans un chenil, etc.



Attention : **la victime n'a rien à prouver, la responsabilité du propriétaire est présumée.**

Seules la « force majeure » et la « faute de la victime » permettent d'exonérer :

- Dans le premier cas, la réaction de l'animal doit être « imprévisible », « insurmontable » et « extérieure au fait du propriétaire » : par exemple un cheval qui part au galop, dévastant tout sur son passage, suite à l'allumage de pétards par des enfants dans ses pattes.
- Le second cas est par exemple celui d'un enfant qui frappe et excite un chien qui finit par le mordre.

Question :

Suis-je couvert par mon assurance ?

Réponse :

En principe oui, par l'application de la garantie de responsabilité civile incluse dans votre contrat « multirisque habitation ». Mais, **vérifiez vos contrats** : il peut exister des franchises (surtout pour

les dommages matériels) ou des plafonds d'indemnisation (pour les dommages corporels). **Attention également aux exclusions de garantie** comme, par exemple, pour les chiens dangereux comme les pitbulls. Dans tous les cas, il est plus prudent de se renseigner auprès de son assureur ;

Question :

A quoi puis-je éventuellement être condamné ?

Réponse :

Au civil, la victime peut demander réparation de son préjudice corporel (morsure, blessure) et/ou matériel (dégradation de véhicule, dégât aux cultures, d'habitations...). Les montants peuvent être très élevés comme, par exemple, dans le cas d'une invalidité : il est donc essentiel d'être bien couvert par son assureur.

Au pénal, votre animal peut déclencher un accident grave, mettant votre responsabilité pénale en cause : mise en danger de la vie d'autrui, agression volontaire, l'animal est alors considéré comme une arme, homicide involontaire... il s'agit alors d'amende et de prison.

Serge AURICH-DANNA

Création d'un club de belote à Dormelles

Contact :

sergeaurich@aol.com

Inscrivez-vous
et venez
nombreux !

Résultats mots croisés Caroline n°81

	a	b	c	d	e	f	g	h	i
1	J	U	P	I	T	E	R		G
2	U	T	I	L	E		E	T	E
3	I		T		T	E	R	R	A
4	N	O	I	X		M		I	N
5		T	E	E		I	L	O	T
6	F	A		N	A	N	A		E
7	A	G		O	B	E	I	T	
8	D	E		N		N	E	T	S
9	E	S	T		E	T		C	I

Etat Civil

● NAISSANCE

RITTER Amélie née le 26 juillet 2021 à Fontainebleau.

● MARIAGES

Mr LOMET Pierre-Yves, François et Mme GÉRIN Charlotte, Marine, Marie célébré le 3 juillet 2021,

Mr NOUDEAU Georges, Paul, Augustin et Mme MBOUNI Pétronille, Sophie célébré le 14 août 2021.

● TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

Mme BRACHET Marie-Laure, Marcelle, Jeanne décédée le 1 juillet 2021 à Paris 15^{ème},

Mme FERREIRA Laurine, Marie décédée le 12 juillet 2021 à Lailly-En-Val (45),

Mr GAUTIER Michel, Léon, Auguste décédé le 10 août 2021 à Sens (89).

Mme KOLOMEITZEFF veuve Michaut Jacqueline, Georgette, Thérèse décédée le 22 octobre 2021 à Montereau

● DÉCÈS À DORMELLES

Mme BÉNÉZIS veuve FRANQUES Christiane, Renée, Gabrielle décédée le 27 juin 2021,

Mme GUINANT veuve GAVILLET Josette, Thérèse décédée le 16 octobre 2021,

Mme MEUNIER veuve BRUCHÉ Denise, Georgette décédée le 27 octobre 2021 à la Maison de retraite.

P'tit Gus

P'tit Gus se promenait avec sa mamie dans un hameau de notre joli village. Il lui demanda à qui appartenait ces chatons qu'il voyait de l'autre côté de la route dans une propriété qui avait l'air déserte.



Elle lui expliqua qu'il s'agissait de chats errants, sans famille ni toit.

Oh ! Comme ils sont mignons ! Comme j'aimerais en adopter un ! Je vais en demander un pour Noël à mes parents ! C'est quoi comme race un chat errant ?

La mamie expliqua qu'un animal n'était pas un cadeau, que c'était un être vivant et que lorsqu'on prend un animal, c'est pour beaucoup d'années et que ça revient vite cher, entre la stérilisation ou la castration, les vaccins, les soins, la nourriture...

"Les chats errants sont des animaux qui sont nés dans la nature ou qui sont retournés à l'état sauvage après avoir été abandonnés par leurs propriétaires car ils étaient devenus une gêne ou trop coûteux".

Ah ! des gens abandonnent leurs chats ? Pourquoi ils en prennent alors ? Ils savent bien qu'un animal ça coûte de l'argent !

"C'est pour ça mon petit, qu'il ne faut pas prendre un chat sur un coup de tête, c'est une décision qu'il faut bien peser avant."

Et on ne peut rien faire pour les aider, les chats errants ? C'est quoi la stérilisation et la castration ?

"Eh bien, si ! On peut les aider à ne pas se reproduire en les faisant stériliser ou castrer avant qu'ils ne s'aventurent à l'extérieur. La stérilisation ou la castration se fait une fois, c'est une intervention chirurgicale qui empêche la reproduction. Sans reproduction, moins de chats errants".

D'accord mamie, je peux en caresser un s'il te plaît ?

"Malheureusement, les chats errants sont vecteurs de maladies, comme le coryza, le sida du chat, ils sont couverts de puces et de tiques et ne font pas confiance à l'humain".

C'est tellement triste d'être errant...

"Oui, mais tant que le comportement des gens ne changera pas, il y aura des chats qui vivront dehors".

L'Auberge du Bocage

Je vous propose pour les fêtes de fin d'année
mon **foie gras maison**

A commander et réserver dès à présent
et au plus tard le 13 Décembre 2021

(12euros les 100 grammes + consigne terrine de 10euros
ou sans consigne si vous apportez votre contenant).

Recettes disponibles :

- Foie gras traditionnel,
- Foie gras figues et noix,
- Foie gras forestier et confit d'oignons,
- foie gras pain d'épices et oranges confites.



Guillaume Lucas

Le Fournil Dormellois

1 Ter rue de Villemaréchal
77130 DORMELLES
Tél : 01 60 72 78 48



Bûches de fin d'année (4 ou 6 personnes) :

Crème au beurre, Cœur de Framboise, Dôme vanille ou pistache,
« Le Youzou », 3 chocolats, « Passoa », « Douceur de Noël »

Petits fours salés et sucrés

galettes

(frangipane, praliné, noisette sablé, chocolat, poire chocolat)

pains

(Pain de mie, pain complet, pain baltik, baguette des près,
pain aux noix, pain de seigle, seigle au citron, pain figues/abricots,
pain au maïs, campagne, charpentier, tourte de seigle)

Pains d'épices, cakes

HORAIRES : Les 24 et 31 décembre de 7h à 13h et de 15h à 18h

**ATTENTION : COMMANDE JUSQU'AU 23/12/2021 (selon stock),
FERMETURE LE 1^{ER} JANVIER 2022 TOUTE LA JOURNÉE**

*Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année
ainsi qu'une Bonne et Heureuse Année 2022*

Trait d'union n° 81, la vie à Dormelles et dans ses hameaux.

ISSN 1265 - 3659 - n° presse 11P94

Siège Social : Mairie 14 Rue de la Mairie - 77130 Dormelles.

Directeur de la publication : Francis Largillière

Rédactrice : Sylvie Loison Largillière

Comité de rédaction : Hélène Urion-Noël, Serge Aurich - Danna,
Luc Richard, Nadine Lemberton, Isabel Buc, Bernard Migata, Widiane
Laqlach, Caroline Gaudillere, Jennifer Lantier.

ont collaboré à ce numéro : Claudine et Jean-Claude Humbert, Philippe
Crosnier, Christelle Ode, Nadine Desbordes, Damien Sergent, Guillaume
Lucas.